

Coordination ANEM, ÒC !

14, av. Etienne d'Orves – BP 60011 – 34501 Beziers Cedex

Tél. : 06 83 01 19 37 / 04 67 31 18 91

Courriel : anem.oc@free.fr

Le 15 décembre 2007

Institut d'Estudis Occitans, *organisme culturel reconnu d'utilité publique*

Felibrige, *mouvement de défense de la Langue d'Oc fondé en 1854 par Frédéric Mistral*

Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation nationale

Calandreta, *écoles occitanes associatives laïques*

OC-BI, *association de parents d'élèves pour l'enseignement bilingue public*

Conselh de la Joventut d'Òc, *plateforme de la jeunesse d'Oc*

à Monsieur le Président de la République Française

Palais de l'Élysée

55, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous aujourd'hui pour poser dans sa globalité la question de **l'avenir des Langues de France**, et en particulier **celui de l'occitan ou langue d'oc**.

Notre coordination *Anem Òc* regroupe six associations culturelles travaillant au développement de la langue et de la culture d'oc, notamment sur la trentaine de départements qui en constituent l'aire historique, dans le respect de sa diversité régionale.

Malgré un redressement de l'image de notre langue et les initiatives que plusieurs collectivités territoriales, dans la limite de leurs compétences, ont commencé à prendre pour soutenir l'usage de l'occitan, nous constatons que l'absence de reconnaissance nationale et de mesures concrètes adaptées menace aujourd'hui sa transmission et son existence.

À l'initiative de nos associations, en 2005, 10 000 personnes se sont rassemblées à Carcassonne pour demander une politique publique en faveur de l'occitan. En mars 2007, 20 000 personnes sont venues à Béziers pour le même motif, en présence de nombreux élus de toutes tendances, signe que la question du devenir de la langue d'oc rencontre un écho certain dans la société de nos régions.

Bien sûr, chacune de nos associations, en fonction de sa spécificité, a déjà pu prendre contact avec ceux de vos ministres qui sont concernés, que ce soit pour l'enseignement ou la culture. Mais il nous semble, à partir des déclarations que vous avez faites avant votre élection, et plus récemment encore à Ajaccio, que **c'est avec vous qu'il convient de parler d'une politique globale, embrassant tous les secteurs d'usage des langues de France en général, et de la langue d'oc en particulier**.

Nous pensons comme vous que ce qui est ici en jeu, c'est la pluralité culturelle au sein de notre République et, lorsque vous déclariez, il y a peu « *la diversité n'est pas une menace pour la République, c'est une richesse* », nous ne pouvons que souscrire à vos paroles. La langue occitane et la culture millénaire qu'elle exprime contribuent en effet à l'identité du pays d'Oc et de la France toute entière.

Vous signaliez, dans une lettre adressée au *Bureau Européen des Langues Régionales et Minoritaires*, l'intérêt que nos langues représentent en termes d'emploi. Effectivement, nous constatons par exemple, à l'intérieur même de nos frontières, qu'il n'existe pas suffisamment de personnes formées en occitan aujourd'hui pour satisfaire les besoins des métiers de l'enseignement, de la culture et des médias, ou ceux des collectivités territoriales.

Nous savons également que l'apprentissage et l'usage de nos langues favorisent l'intercompréhension et le rapprochement avec d'autres régions, d'autres pays d'Europe, et en particulier en ce qui concerne la langue d'oc, avec tous les pays de langue latine.

C'est pourquoi la prise en charge de l'avenir de notre langue ne constitue pas seulement, pour nous, l'hommage rendu à un patrimoine vénérable, mais bel et bien l'affirmation d'un fait simple : **cette langue a encore quelque chose à dire et à apporter aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui, dans notre pays.**

Nous avons apprécié, car c'est une mesure essentielle, que vous vous affirmiez partisan « d'un texte de loi posant la reconnaissance juridique des langues régionales », contenant des « propositions très concrètes » destinées à « sécuriser une fois pour toutes la situation » de ces langues.

Par un tel texte que vous avez souhaité et que vous pouvez à présent faire préparer, la France reconnaîtra aux langues régionales la dignité et la place qu'elles doivent avoir dans notre pays, comme composantes d'**un héritage national à faire vivre et à transmettre**, car elles sont des outils de connaissance, de création, de formation linguistique, culturelle et civique.

Apprendre à tous les Français l'histoire et les apports de nos langues, est à la fois **renforcer la connaissance et la solidarité nationale** et offrir à tous, sur tout le territoire, des moyens supplémentaires d'intervenir chacun à sa façon dans la vie culturelle française.

Pendant des siècles, notre langue d'oc, comme les autres langues de France d'ailleurs, a été tenue pour négligeable. Vous évoquiez à Caen l'oeuvre immense de Mistral : mais combien de Français ont eu accès à cette oeuvre fût-ce en traduction, au cours de leurs études ? Combien même ont pu entendre prononcer ne serait-ce que son nom ? Une conception trop restrictive de ce qui était français ou pas a mené, depuis des siècles, à marginaliser, ignorer, parfois mépriser, tout ce qui ne relevait pas de la seule langue française. N'est-il pas temps d'en finir, et de **valoriser enfin solennellement la formidable richesse que représente pour la France l'existence de ses voix multiples ?**

Cette loi devra donc définir **le rôle et l'engagement de l'Etat** dans la nécessaire valorisation et transmission des langues régionales de France, en synergie avec les collectivités territoriales concernées et dans le cadre des compétences de chacun.

Elle s'attachera à permettre que des mesures concrètes soient prises dans les divers domaines concernés par la vie de nos langues, notamment ceux de l'éducation, des médias, de la création et de la diffusion culturelle ou encore de la vie sociale. **Nos associations sont évidemment prêtes à faire des propositions dans ce sens.**

Nous ajouterons enfin que l'application de cette loi permettra la mise en oeuvre concrète de la *Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* ratifiée par notre pays le 18 décembre 2006 et qui prévoit dans son article 11 qu'*« il appartient à chaque État partie de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire »*.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Président, **que ce texte de loi que vous même appelez de vos vœux, voie le jour très prochainement**, permettant ainsi la transmission des langues de France aux générations futures et proclamant, au nom de la France, toute leur dignité.

Nous voudrions souligner l'interêt pour notre pays d'évoluer sur cette question **et nous sommes prêts bien entendu en discuter avec vous, comme avec les différents ministres concernés**, ceux auxquels vous demanderez, nous l'espérons, de travailler concrètement à un tel texte.

C'est la demande que nous vous adressons aujourd'hui, au nom de tous ceux qui dans nos associations respectives travaillent au quotidien à la promotion de notre langue, au nom de tous ceux qui dans nos régions ou ailleurs sont attachés à cette langue et veulent lui donner un avenir, au service de tous.

Dans l'attente de votre réponse, persuadés de pouvoir compter sur votre compréhension et sur votre volonté d'agir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments respectueux.

David Grosclaude, président de l'Institut d'Estudis Occitans

Jacques Mouttet, capoulié dóu Felibrige

Philippe Martel, président de la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc

Jean-Louis Blenet, président de la Confédération des Calandretas

Martine Hourquet Garcia et Yves Durand, co-présidents d'Oc-Bi

Marie-Christine Boivert, Conselh de la Joventut d'Òc

Pour la **Coordination Anem, òc !**

Philippe Martel

*Copie à Madame la Ministre de la Culture, à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
Document joint : L'appel public en faveur de l'occitan-langue d'oc*